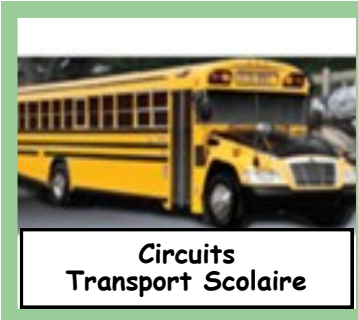


Maximisation de l'utilisation des services de transport déjà existants sur le territoire

Des ententes de services avec la Commission scolaire du Lac Témiscamingue (CSLT) et le Transport Adapté du Témiscamingue (CTAT) permettent aux clients du transport collectif « Le Baladeur » d'utiliser les places vacantes dans les véhicules tout en respectant les horaires et les trajets pré-établis de leur clientèle respective.

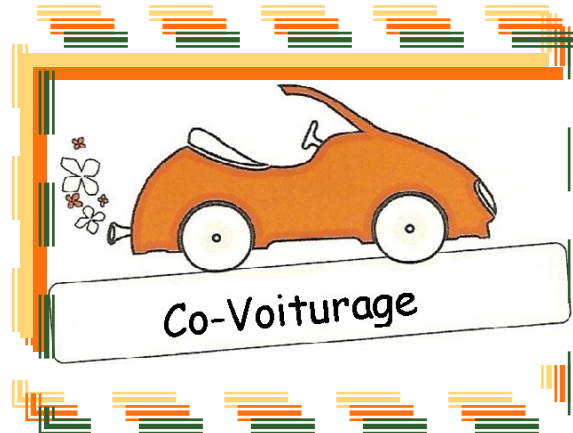


Le Baladeur
une façon intelligente
de partager les moyens
de transport existants.

Nos Coordonnées

Le Baladeur

3, rue Industrielle, Bureau 9
Ville-Marie (Québec)
J9V 1S3



Pour nous joindre

Téléphone : 819 622-1488

Télécopieur : 819 622-0021

Courriel : lebaladeur@cablevision.qc.ca

Facebook : lebaladeur

Site Internet : www.lebaladeur.com

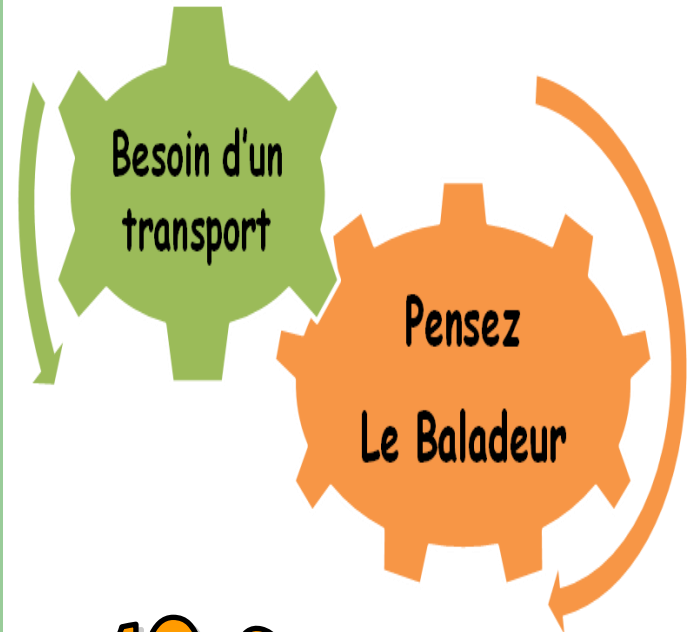
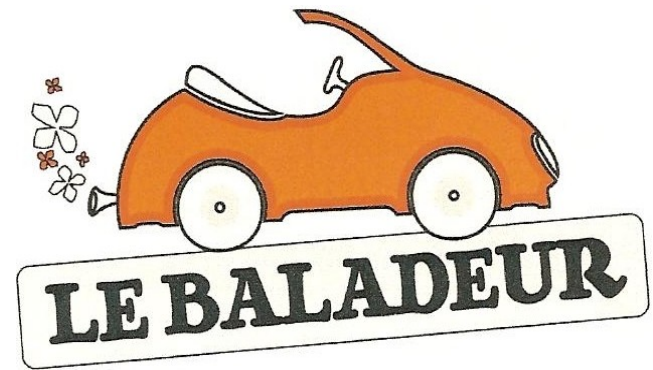


Heures d'ouvertures pour réservation

Lundi 8h00 à 16h00

Mardi 8h00 à 16h00

Vendredi 8h00 à 16h00



819 622-1488

Accessible à tous!

Le covoiturage

Le Baladeur est un système de transport collectif créé dans le but de contrer l'isolement des individus et améliorer l'accessibilité aux services. Nous avons à cœur d'offrir un service de qualité.

Le service est basé sur le covoiturage, la maximisation de l'utilisation des services de transport déjà existants sur le territoire et des projets de transport collectif du milieu.

Tu as un véhicule?

Le Baladeur te permettra de voyager en bonne compagnie, d'aider d'autres personnes et le tout en réduisant tes frais de transport.

Tu n'as pas de véhicule?

Le Baladeur te permettra de voyager d'une municipalité à l'autre ou à l'extérieur de la région en toute sécurité et à un prix abordable.



Fonctionnement

Les personnes intéressées à utiliser le système de transport collectif doivent contacter Le Baladeur minimum 48 heures à l'avance pour déposer une demande ou une offre de transport. Le tout peut se faire par téléphone, sur Facebook, par courriel ou encore via notre site web.

La répartitrice du Baladeur se charge de vérifier et de confirmer le jumelage entre automobilistes et passagers par téléphone ou internet, selon la préférence des utilisateurs.

Lors des déplacements effectués, une participation financière est suggérée aux passagers pour aider l'automobiliste à couvrir les frais de transport. Toutefois, il revient aux automobilistes d'établir le montant désiré auprès de leurs passagers.

Règlements

Respecter les normes de la sécurité routière.

Vous devez avertir rapidement le Baladeur si des changements s'imposent de façon à prévenir à temps les personnes concernées (24 heures à l'avance)

Les passagers doivent respecter les règles à suivre de l'automobiliste dans le véhicule (ex: autorisation ou non de fumer ou de manger) et utiliser un vocabulaire convenable.

Les passagers ont le droit d'apporter une valise ou un sac à dos (3 pieds par 2 pieds), ainsi qu'une pièce de bagage à main. Sinon, les automobilistes peuvent refuser l'accès au véhicule.

Les animaux sont interdits, même si transportés dans une cage, à moins d'une entente particulière entre l'automobiliste et le passager.

Les automobilistes ne sont pas tenus d'accepter toutes

les demandes de transport, ils peuvent faire une sélection.

La ponctualité est un aspect très important pour nous. Le Baladeur demande aux conducteurs tout comme aux passagers d'arriver à l'heure au point de rencontre. Il n'y a aucune obligation des automobilistes d'attendre les personnes absentes lors de leur départ. Toute situation de retard doit être signalée au Baladeur de façon à corriger la situation.

Les membres doivent signaler rapidement au Baladeur toute anomalie lors des voyages ou si une voiture est en mauvaise condition, un retard ou un rendez-vous manqué.

Le Baladeur n'assumera en aucun cas les frais encourus par un covoiturage raté. Les membres doivent considérer que ce service représente une alternative aux moyens de transport conventionnels.

Le Baladeur n'est pas responsable des dommages, incidents, pertes et oublis occasionnés lors des transports.

**Bon covoiturage
et bonne route**

